

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 FEVRIER 2018

Le conseil municipal d'Autouillet s'est réuni en séance publique ordinaire le 13 février 2018 à 20H40 sous la présidence de Madame Françoise LÉNARD, Maire

Etaient présents : Françoise LENARD, Michel JAN, Sophie LASKI, Etienne BANCAL, Arnaud DEMOUGIN, Laura GODEFROY, Geoffrey LECLERC, Diane MOULE de la RAITRIE, Denis WURTZER

Absent excusé : Nathalie GARNIER (pouvoir à Françoise LENARD).

Secrétaire de séance : Geoffrey LECLERCQ ;

~*~*~*~*~*~*~*~*~*~*

Madame le Maire soumet au Conseil Municipal l'adoption du procès-verbal de la précédente séance. Aucune observation n'étant formulée, celui-ci est adopté à l'unanimité.

~*~*~*~*~*~*~*~*~*~*

Madame le Maire présente au Conseil Municipal les décisions qu'elle a prises en vertu des délégations de pouvoirs du Conseil Municipal selon l'article L.2122-22 du CGCT et des délibérations du Conseil :

➤ **Décision du Maire n° 2017/12/01 du 29 décembre 2017**

MARCHÉ PUBLIC – Attribution d'un marché de maîtrise d'œuvre

Conformément à la délibération du Conseil Municipal n° 17.12.05 du 5 décembre 2017 et à l'avis de la Commission d'ouverture des plis, le marché de maîtrise d'œuvre pour les travaux de restauration de l'Eglise est attribué au Cabinet APGO Architecture et Patrimoine représenté par M. OUDIN pour un montant de 31 450 € HT.

➤ **Décision du Maire n° 2017/12/02 du 29 décembre 2017**

FINANCES PUBLIQUES – Virement de crédits

En fin d'année budgétaire et afin de couvrir les dernières dépenses de l'année 2017, il s'est avéré nécessaire de réaliser un virement de crédit en section de fonctionnement d'un montant de 1 000 € des dépenses imprévues à l'article 6158 « maintenance autres biens ». Le montant des dépenses de fonctionnement du budget 2017 n'est pas modifié et s'élève à 471 586,00 €.

~*~*~*~*~*~*~*~*~*~*

RYTHMES SCOLAIRES POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2018-2019

Un sondage a été réalisé en juin 2017 auprès des parents afin d'obtenir leur avis sur le retour à une semaine de 4 jours. Sur 25 familles, nous avons obtenu 7 réponses : 4 pour et 3 contre.

Mme le Maire propose un retour à la semaine de 4 jours

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
4 voix pour – 4 voix contre et 2 abstentions

- **DÉCIDE**, compte tenu du vote, d'organiser un nouveau sondage auprès des parents, retour des avis après les vacances de février.
- **DÉCIDE** de retirer ce point de l'ordre du jour et de l'examiner lors de la réunion du prochain Conseil.

ACHAT D'UN TERRAIN et AUTORISATION A MME LE MAIRE DE SIGNER UN ACTE DE VENTE

Mme Sophie LASKI, partie intéressée à la présente affaire, n'a pas participé aux réunions préparatoires et négociations. Elle se retire de la salle du Conseil avant tout débat et vote.

Mme le Maire expose au Conseil Municipal que deux lots d'une superficie de 691 m², issus de la division de la parcelle cadastré D801 située 36 route des Châteaux sont à vendre.

Dans le cadre d'un projet d'aménagement de la Place du Lavoir (*la création de places de stationnement, l'installation de bornes électriques et l'accessibilité PMR de l'arrêt de bus*), il convient de se porter acquéreur de ces terrains.

Après négociations avec le propriétaire de ces terrains, le prix de vente est fixé à 150 000 €.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,
Après avoir entendu l'exposé de Mme le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **DONNE** à Mme le Maire tous pouvoirs afin de signer un acte de vente pour l'acquisition des terrains ci-dessus mentionnés pour un prix de 150 000 €.

REALISATION D'UN EMPRUNT

Compte tenu du projet de la Commune de construire un complexe scolaire, du coût estimatif de ce projet, de la situation financière de la Commune et de son faible endettement, il y a lieu de recourir à un emprunt à hauteur de 1 100 000 €.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la proposition de la Caisse d'Epargne Ile de France

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
à la majorité de 8 voix pour et 2 abstentions

- **DECIDE** la réalisation d'un emprunt aux conditions financières suivantes :

Montant	:	1 100 000 €
Durée totale	:	25 ans
1 ^{ère} phase	:	Phase de préfinancement
Durée	:	12 mois
Versement des fonds	:	Limité à 3 versements maximum
Taux fixe	:	1,86 %
Périodicité des intérêts	:	Trimestrielle 30/360 jours
2 ^{ème} phase	:	Phase d'amortissement
Durée d'amortissement	:	24 ans
Taux fixe garanti	:	1,86 %
Montant des intérêts	:	266 239,90 €
Amortissement du capital	:	Progressif
Périodicité	:	Trimestrielle
Base de calcul des intérêts	:	30/360 jours
Remboursement anticipé	:	Possible à chaque échéance moyennant un préavis et le paiement d'une indemnité actuarielle
- **AUTORISE** Mme le Maire à signer tous documents nécessaires à la signature du contrat de prêt nécessaire au financement de l'opération de construction d'un complexe scolaire.

QUESTIONS DIVERSES :

- Suite aux intempéries, un habitant d'Autouillet nous a informé que la clôture située en limite de son terrain et d'un terrain appartenant à la commune s'est effondrée sous le poids de la neige. Après recherches, la clôture n'est pas mitoyenne et n'appartient pas à la commune. Nous allons répondre à cet administré.
- Nous avons reçu un courrier recommandé d'un riverain de la Route des Châteaux nous informant d'un effondrement de terrain suite à des travaux que son voisin a commencé mais n'a jamais terminé. Nous allons répondre à cet administré.
- Nous avons reçu pléthore de remerciement pour le déneigement du village lors des derniers épisodes neigeux. Nous allons retransmettre ces remerciements à l'entreprise ENCORAGE.
- Fête de la Saint Jean : elle aura lieu le 23 juin 2018. Le personnage réalisé par les enfants et qui sera brûlé lors de cette fête ne devra pas dépasser 1,80 m maxi et sera « rempli » de sacs de toile de jute et de vieux jeans. Nous nous sommes rapprochés du groupe musical qui s'est produit l'année passée. Nous attendons leur réponse. D'autres propositions sont les bienvenues.
- La création d'un comité des fêtes est proposée. Nous allons nous renseigner sur les démarches administratives.
- Commission des Finances : le mardi 13 mars 2018 à 20h30.
- Conseil Municipal pour le vote du budget : le mercredi 28 mars 2018 à 20h30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H50.